REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2930

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan vélo 2024-2030 de la Métropole de Lyon - Évolution du réseau cyclable cible

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2930

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan vélo 2024-2030 de la Métropole de Lyon - Évolution du réseau cyclable cible

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole est engagée, depuis plusieurs années, pour développer et démocratiser l'usage des mobilités alternatives à la voiture individuelle, notamment le vélo.

Le plan vélo 2024-2030, approuvé par délibération du Conseil n° 2024-2098 du 29 janvier 2024, formalise les actions menées par la Métropole pour développer la pratique du vélo pour toutes et tous et ce sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce plan d'actions est engagé depuis 2021 en adéquation avec la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Pour rappel, le plan vélo 2024-2030 s'articule autour de cinq axes complémentaires :

- sécuriser et développer les infrastructures dédiées au vélo,
- assurer la sécurité de tous les usagers, y compris les piétons, les cyclistes et leur vélo,
- accompagner les changements de pratique par la formation et la sensibilisation,
- développer des services innovants et facilitants pour les usagers,
- développer l'économie du vélo.

Le sentiment d'insécurité et la cohabitation entre les usagers sont l'un des freins majeurs à la pratique du vélo qu'il convient de lever. Pour cela, les actions du 1er axe visent à une meilleure redistribution et sécurisation de l'espace public en faveur des usagers les plus fragiles.

Le développement des infrastructures cyclables est l'un des principaux leviers pour intensifier la pratique. Pour planifier ce déploiement, la Métropole a, depuis le début des années 2000, mis en place un réseau cyclable cible. Il permet de planifier un réseau cyclable hiérarchisé et maillé sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce dernier a permis de prioriser le financement et la création de nombreux aménagements cyclables.

Ainsi, si le réseau cyclable s'étendait sur 320 km fin 2008, il atteignait 650 km fin 2015 et 900 km fin 2019. Aujourd'hui, la Métropole compte plus de 1 250 km d'aménagements cyclables.

Ce réseau cyclable cible a été ensuite mis à jour à plusieurs reprises, notamment par délibération du Conseil de Communauté n° 2009-0895 du 28 septembre 2009 relative au plan modes doux 2009-2020 et par délibération du Conseil de la Métropole n° 2016-1148 du 2 mai 2016 relative au plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020. Ces modifications successives ont été réalisées en concertation avec les communes et témoignent de l'ambition renforcée d'année en année pour développer la pratique du vélo.

Une nouvelle mise à jour de ce réseau cyclable cible fait partie des objectifs approuvés par la délibération cadre du Conseil n° 2024-2098 du 29 janvier 2024 relative au plan vélo 2024-2030.

Au-delà des enjeux de mobilité, le développement du vélo constitue un levier majeur pour améliorer la santé des habitantes et habitants de la Métropole. En intégrant une activité physique régulière dans les déplacements quotidiens, la pratique du vélo contribue à réduire les risques liés à la sédentarité, aux maladies cardiovasculaires, au diabète ou encore à l'obésité. En parallèle, la diminution du trafic motorisé qui en découle permet de réduire les émissions polluantes et d'améliorer la qualité de l'air, avec un impact direct sur les pathologies respiratoires, en particulier chez les publics les plus vulnérables comme les enfants et les personnes âgées.

L'ensemble de ces plans visant à déployer le vélo portent leurs fruits puisque la fréquentation cyclable connaît une croissance continue sur le territoire depuis plus de 20 ans. En 2024, près de 60 millions de passages de vélos ont été enregistrés sur les axes cyclables de la Métropole, soit une hausse de 58 % par rapport à 2019. Le service Vélo'v, quant à lui, connaît cette année un succès d'usage fulgurant grâce à l'arrivée des Vélo'v électriques avec un nombre de locations mensuelles en hausse de 40 % à 50 % atteignant jusqu'à 53 000 trajets par jour de semaine en moyenne, confirmant l'adhésion des usagers à ce mode de transport. Ces chiffres traduisent un changement profond des pratiques de déplacement et justifient pleinement les investissements réalisés pour sécuriser, structurer et étendre le réseau cyclable.

II - Enjeux et objectifs

Le principal enjeu de l'évolution du réseau cyclable cible est de présenter une nouvelle hiérarchie du réseau cyclable afin, d'une part, d'intégrer le réseau des Voies lyonnaises et, d'autre part, d'aboutir, à terme, à une Métropole entièrement cyclable. Aussi, il est proposé de faire évoluer la hiérarchie du réseau cyclable cible de la manière suivante :

- les Voies lyonnaises constituent le réseau cyclable hyper-structurant de la Métropole. Elles permettent de relier les principales polarités métropolitaines mais aussi d'assurer le lien avec les territoires voisins,
- le réseau cyclable structurant permet à la fois le maillage intercommunal mais également le lien entre les principales polarités des communes,
- le réseau cyclable secondaire correspond enfin à toutes les autres voiries dans la logique d'une Métropole entièrement cyclable, hors voies structurantes d'agglomérations interdites aux vélos.

Le réseau des Voies lyonnaises faisant l'objet de comités de pilotage spécifiques avec les communes et institutions concernées, la présente évolution présentée concerne uniquement le réseau cyclable structurant.

Cette nouvelle hiérarchie permet également de marquer des différences de niveau de service attendu pour chacun des réseaux. Ainsi, si l'aménagement des Voies lyonnaises suit les orientations d'un programme cadre dédié, le réseau cyclable structurant vise des aménagements cyclables dédiés (piste cyclable, voie verte, bande cyclable et couloir de bus ouvert aux vélos) dans les deux sens de circulation. Ces niveaux de services sont bien des cibles qu'il convient d'adapter selon les contextes et les opportunités disponibles.

Pour le réseau cyclable secondaire, aucune typologie d'aménagement n'est fléchée.

Enfin, des modalités de financement différentes suivent la hiérarchie du réseau cyclable structurant. Un budget fédéral est alloué spécifiquement au développement du réseau cyclable. Sur la période 2021-2025, cela représente 24 M€ d'autorisation de programme en investissement. Concernant le réseau secondaire, en plus des financements prévus à la PPI 2021-2026 dans le cadre de projets de requalification plus globaux, ce sont les budgets des volets 1 et 2 du pacte métropolitain qui financent principalement ces aménagements.

Au-delà des enjeux d'évolution de la hiérarchie, cette mise à jour répond également à un besoin de prise en compte des ambitions renforcées en termes de développement du vélo. Ainsi, les propositions d'extensions du réseau permettent de répondre aux enjeux définis par le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté par délibération du conseil syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise le 14 mars 2025. Une attention particulière a été également portée au désenclavement des quartiers prioritaires de la politique de la ville *via* leur intégration dans le réseau cyclable cible. Le maillage vers les gares et les collèges métropolitains a été renforcé. Enfin, plus généralement, la densification significative du maillage cyclable structurant s'inscrit dans la continuité des objectifs ambitieux en matière de report modal vers le vélo, fixés par le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais piloté par SYTRAL Mobilités, approuvé par délibération de son conseil d'administration le 21 novembre 2024.

III - Présentation du projet d'évolution

Conformément à la délibération du plan vélo précitée, la Métropole a lancé, en mars 2024, une consultation auprès des communes à partir d'une 1ère proposition. Cette consultation s'est matérialisée par une présentation de la démarche, et plus globalement du plan vélo, à chaque Conférence territoriale des Maires mais également par des échanges réguliers avec les communes.

Afin de présenter le plan vélo, la démarche de mise à jour du réseau cible et de discuter des enjeux cyclables des territoires, le Vice-Président a participé à une réunion dans chacune des conférences territoriales des Maires (CTM) :

- CTM Lyon le 18 mars 2024,
- CTM Lônes et Coteaux du Rhône le 3 avril 2024,
- CTM Porte des Alpes le 11 avril 2024,
- CTM Villeurbanne le 29 avril 2024,
- CTM Ouest Nord le 17 juin 2024,
- CTM Val de Saône le 25 juin 2024,
- CTM Rhône Amont le 12 septembre 2024,
- CTM Val d'Yzeron le 15 novembre 2024,
- CTM Les Portes du sud le 14 février 2025,
- CTM Plateau Nord le 18 avril 2025.

En parallèle, des courriers envoyés entre avril et septembre 2024 ont invité chaque Maire à formuler ses remarques sur les propositions d'ajouts au réseau cyclable cible. De nombreux échanges techniques et politiques ont ensuite permis de finaliser le projet de réseau qui a été présenté par courrier aux Maires fin juillet 2025.

Cette consultation a permis d'obtenir plus de 250 retours identifiant, à la fois, des propositions d'ajouts de nouveaux axes répondant à des besoins identifiés par les communes, des propositions de modification ou suppression de certains axes, mais également de recueillir les priorités des communes sur le déploiement des infrastructures.

Les cartes, annexées à la présente délibération, sont le fruit du travail commun réalisé avec les communes. Au total, ce sont près de 300 km qui ont été rajoutés au réseau cyclable structurant pour atteindre au total 670 km. Sur ces 670 km, 320 km sont à aménager pour mailler l'intégralité du réseau structurant.

L'objectif de l'évolution du réseau cyclable à l'échelle de la Métropole est de poursuivre la dynamique enclenchée en 2021. Plus précisément, le travail d'évolution du réseau cyclable cible va permettre :

- d'orienter des 1ères études de faisabilité sur les axes prioritaires identifiés par la Métropole et les communes,
- d'aider au dimensionnement des enveloppes financières nécessaires pour réaliser ces aménagements,
- d'identifier les points durs où des requalifications plus globales sont nécessaires et attendues, ou encore où des modifications du plan local d'urbanisme sont à prévoir *via* la création d'emplacements réservés.

Les communes seront naturellement associées à chacune de ces étapes permettant d'aboutir à une vision partagée concernant le développement des aménagements et des continuités cyclables.

Si ce réseau doit permettre de guider les prochaines réalisations, il sera néanmoins amené à être actualisé. En effet, pour l'heure, il demeure des incertitudes sur le tracé de certaines Voies lyonnaises à horizon 2030 mais également sur certains tracés du réseau cyclable structurant. Une fois ces incertitudes levées, le réseau cyclable cible devra être actualisé en conséquence. En outre, les résultats du baromètre des villes cyclables prévus pour septembre 2025, ainsi que les retours des acteurs associatifs sur cette évolution du réseau cyclable cible, permettront de recueillir l'expression des usagères et usagers. Ces retours pourront aider à la priorisation des projets d'aménagement ou à la correction du réseau cible ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres du Conseil de la Métropole précisant que :

Il convient de substituer l'annexe comme ci-après ;

DELIBERE

Approuve l'évolution du réseau cyclable cible du plan vélo 2024-2030 de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-335653-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025